

Nature de l'acte : 3.3

DECISION N° 2025 118

Mis en ligne le 09/07/2025
Transmis le 09/07/2025

MISE A DISPOSITION DE DEUX LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL A L'OFFICE DE TOURISME DE LOURDES

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2 en date du 29 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de «décider de la révision et du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans»,

Considérant la nécessité de mettre à disposition deux locaux à l'Office de tourisme de Lourdes, afin de permettre d'y établir son siège administratif et l'accueil du public en zone touristique,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de l'Office de tourisme de Lourdes deux locaux à usage professionnel situés :

- Place du Champ Commun, parcelle cadastrée section CL n°266, correspondant au siège administratif de l'Office de Tourisme et à l'accueil du public permanent,
- 98 rue de la Grotte, parcelle cadastrée section CH n°90, correspondant au Banc de la Grotte n°42, pour l'implantation d'une antenne de l'Office de Tourisme afin de renforcer sa présence en zone touristique à forte fréquentation.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition est conclue à compter du 15 juillet 2025 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une période de 12 ans conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération n°2 du Conseil municipal en date du 29 mars 2023.

ARTICLE 3 :

La mise à disposition est conclue à titre gracieux.

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 4 juillet 2025

Le Maire

